

Travaux de la Chambre

imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**MOTION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^e LECTURE DU BILL TENDANT À MODIFIER LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX**

M. l'Orateur: La motion inscrite au nom du président du Conseil privé (M. Sharp) a été présentée à la Chambre. La Chambre consent-elle à adopter cette motion?

Des voix: Jamais!

● (1530)

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, c'est avec un peu d'hésitation que je présente cette motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: J'espérais que la Chambre aurait déjà accepté de renvoyer le bill au comité permanent où les députés auront pleinement l'occasion de poser des questions, de proposer des amendements et d'entendre les amendements que le gouvernement pourrait proposer. Cependant, j'ai essayé de m'entendre avec les leaders des partis à la Chambre aux termes de l'article 75A) ou 75B) du Règlement aux fins d'attribuer une période de temps pour le débat, mais comme je l'ai dit hier soir, je n'y suis pas parvenu.

Les députés comprendront certainement—bien que Radio-Canada ne semblait pas l'avoir compris ce matin—qu'il ne s'agit pas d'une motion de clôture.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: La motion ne fait qu'accorder cinq heures de plus pour la discussion sur le bill à l'étape de la deuxième lecture.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Le bill—je suis certain que tous le savent, mais il semble que je doive insister—sera encore étudié en comité; il pourra l'être à l'étape du rapport et le sera sûrement à la troisième lecture. Nous voulons simplement mettre fin au débat au stade de la deuxième lecture et il ne s'agit que d'une motion de renvoi du bill au comité.

Afin qu'on ne puisse accuser le gouvernement d'avoir bousculé le débat, je voudrais préciser pour les fins du compte rendu quelle a été la longueur du débat de deuxième lecture et le nombre de députés qui y ont participé jusqu'à présent. Je dis jusqu'à présent, car il y aura encore cinq heures de débat dont les députés voudront profiter, j'en suis certain, et la liste sera même plus longue, sans compter les discussions qui auront lieu au comité, à l'étape du rapport et à la troisième lecture.

Le bill a été présenté le 8 juillet 1975. Le débat de la motion tendant à la deuxième lecture et au renvoi au comité permanent a duré onze jours, soit au total une trentaine d'heures. Je voudrais maintenant indiquer combien de députés y ont participé.

[M. l'Orateur.]

Il y a eu 63 interventions et 56 députés ont participé au débat, soit 8 de ce côté-ci de la Chambre, dont le ministre et le secrétaire parlementaire, 32 de l'opposition officielle, 13 du NDP, et 3 du parti du Crédit social. Ont pris la parole à deux reprises, un libéral, le secrétaire parlementaire, à l'occasion du débat de la motion principale et du débat de l'amendement des néo-démocrates, 2 conservateurs et 4 néo-démocrates.

Pour justifier notre décision—chose qui ne s'impose guère si on tient compte de la longueur du débat et du nombre des participants—je dirais qu'il y a encore beaucoup d'autres projets de loi importants à étudier et je crois que les députés conviendront que pour pouvoir en disposer, il faudra restreindre dans une certaine mesure la durée des débats pour chacun d'eux, sûrement à toutes les étapes.

Le gouvernement avait espéré obtenir l'assentiment des députés de tous les partis. Il n'a pas réussi et nous devons alors assumer nos responsabilités. Je suis certain que le public et la Chambre ne pourront que nous en féliciter.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un certain amusement le leader du gouvernement à la Chambre déclarer il y a quelques instants qu'il avait une certaine réticence à proposer cette motion de clôture. Je pense qu'il me pardonnera si je lui rétorque qu'à mon avis, il me semble tout aussi réticent qu'un vautour qui s'approche d'un daim blessé.

Je dirais sans détour au ministre que quand le député de Halifax (M. Stanfield) a décrit le bill comme un acte de perfidie perpétré par un gouvernement perfide—je pense le citer assez fidèlement—le ministre n'a fait qu'ajouter à ces lâches agissements en cherchant à interrompre, au moyen de cette motion, un débat extrêmement important, cette mesure dont est saisie la Chambre non seulement peut affecter les rapports existant entre les provinces et le gouvernement fédéral du Canada—comme tous les députés le savent déjà—mais peut également avoir un effet néfaste sur une question essentielle pour les Canadiens, puisque ce fardeau dont le gouvernement cherche à se débarrasser à l'aide du bill pèsera lourdement sur les régions qui sont les moins à même de s'offrir des soins médicaux raffinés, comme le ministre le sait très bien.

C'était déjà un acte de perfidie que de traiter de cette question unilatéralement et sans aucune consultation à l'occasion de l'exposé budgétaire, comme l'a fait le gouvernement. C'en fut un autre que d'introduire ce bill qui vise à modifier unilatéralement un régime auquel certaines provinces n'ont accepté d'adhérer qu'à force de cajolerie et de persuasion de la part du gouvernement, à la suite de quoi elles ont joué le jeu en assurant les services de soins médicaux sur une base qui repose entièrement sur cet accord.

M. Blais: Il n'y là rien de perfide.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis surpris de la réaction du député de Nipissing (M. Blais). Est-ce parce qu'il ne reconnaîtrait pas la perfidie, même si on la lui mettait sous le nez.